

Laval théologique et philosophique



Jésus et le pouvoir impérial

Charles Perrot

Volume 39, numéro 3, octobre 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/400048ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/400048ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)

1703-8804 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Perrot, C. (1983). Jésus et le pouvoir impérial. *Laval théologique et philosophique*, 39(3), 283–294. <https://doi.org/10.7202/400048ar>

JÉSUS ET LE POUVOIR IMPÉRIAL *

Charles PERROT

RÉSUMÉ. — Pour savoir comment Jésus s'est situé face au pouvoir romain, il importe d'abord de dire comment les premières communautés chrétiennes, dans leur diversité, ont compris la situation de Jésus par rapport à ce pouvoir. Ces communautés nous désignent historiquement Jésus, en répercutant chacune à leur manière sa parole et ses gestes. C'est le cas, en particulier, du récit sur le tribut dû à César (Mc 12, 13-17) où Jésus affirme absolument le droit de Dieu. Cette affirmation peut néanmoins apparaître ambiguë dans ses répercussions d'ordre politique. Sans nullement situer Jésus dans le courant anti-romain, on se gardera cependant de minimiser la dimension politique de son action, à l'instar des prophètes de son temps.

COMMENT Jésus s'est-il situé face au pouvoir romain ? Le prophète de Nazareth reconnaît-il la puissance de Tibère, l'empereur ? Comment juge-t-il cette force qui s'étale à ses yeux dans la Judée du premier siècle sous la domination romaine ? Les cohortes romaines sont partout présentes à Césarée sur le bord de la mer, et même au cœur de Jérusalem dans la forteresse Antonia dominant les parvis du Temple, prêtes à intervenir en cas de troubles ; enfin, au Prétoire, dans le grandiose palais bâti par Hérode le Grand, siège maintenant Pilate, le préfet de Judée. C'est là, au moins, le titre qu'on lui donnait à l'époque de Jésus, comme en témoigne une inscription découverte en 1961 à Césarée, portant les mots : *Pontius Pilatus Praefectus Judeorum*. L'appellation traditionnelle « procureur » ne deviendra courante qu'à l'époque de l'empereur Claude, après l'an 41¹. Bref, comment Jésus se situait-il face à Pilate et à ce monde romain impitoyable ? Tel est le sujet considérable que nous allons aborder.

* Texte d'une conférence prononcée en janvier 1983 à l'Université Laval (Québec).

1. TACITE, *Annales*, livres XIII-XVI, texte établi et traduit par Henri GOELZER (Paris, 1967), Livre XV, 44, p. 491.

Le témoignage des évangiles

De prime abord, la réponse à ces questions semble facile. Il suffirait de lire quelques textes évangéliques, comme le récit de la comparution de Jésus devant Pilate, d'après l'évangéliste Jean surtout (Jn 18,28–19,16). Devant le représentant de l'empereur, Jésus n'a-t-il pas reconnu le pouvoir impérial, et aussi ses limites ? En déclarant à son juge : « Mon royaume n'est pas de ce monde » (Jn 18,36), n'affirme-t-il pas indirectement le pouvoir du César de ce monde ? La puissance de César n'est donc pas mise en question, car il n'y a pas de concurrence entre les deux royaumes, l'un temporel et l'autre spirituel, comme on dira plus tard. Pilate n'a donc rien à craindre de ce roi de l'au-delà. Bref, nous aurions ici le point de départ de cette théorie dite des deux règnes, qui sont toujours à distinguer dans leur autonomie propre : le Règne du Christ et celui de César, pour justifier, entre autres, les rapports de l'Église et de l'État. Ces deux pouvoirs (Christ et César), dans leur ordre respectif, ont chacun leur valeur propre, même si l'ultime Royaume des Cieux, avec son exigence absolue, dépasse infiniment les revendications légitimes des royaumes de ce monde dans le jeu de leur autonomie relative. Mais si valable soit-elle — et ce n'est pas le lieu d'en discuter ici —, cette affirmation des deux règnes relève-t-elle de Jésus lui-même ? À nouveau, la réponse jaillit spontanément : Jésus n'a-t-il pas dit la phrase célèbre : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » (Mc 12,17) ? Voilà donc marquée en lettres lumineuses la distinction des pouvoirs respectifs, celui de Dieu et celui de César, impliquant une juste reconnaissance de l'autorité romaine par Jésus. Au reste, dans Jean 19,11, le Seigneur le déclare à Pilate : « Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir, s'il ne t'avait été donné d'en haut » — c'est-à-dire par Dieu lui-même. Sur ce point, Jésus ressemblerait donc aux Esséniens. Comme le déclare l'historien juif Flavien Josèphe, ces derniers s'engagent en effet « à garder toujours et à tous la foi promise, spécialement envers les puissants, car ce n'est pas en dehors de Dieu que l'autorité échoit à quelqu'un »².

La cause paraît donc entendue. Mais souvent, en matière historique, les données apparemment les plus claires cachent des situations autrement complexes. Est-ce le cas en la circonstance ? Est-il possible de dire exactement l'attitude de Jésus face au pouvoir impérial, par-delà les textes néotestamentaires produits littérairement entre les années 50 et 100 de notre ère, c'est-à-dire, en tout état de cause, une bonne vingtaine d'années après la crucifixion de Jésus ? Ce dernier est-il ou non un contestataire de l'ordre établi par Rome ? Et de quelle manière, si tel est le cas ? Car Pilate l'a crucifié à l'évidence pour un motif politique. Sur la croix s'inscrivent les mots « Jésus le Nazôréen, le roi des Juifs » (Jn 19,19), c'est-à-dire un motif éminemment politique. Pour l'autorité romaine, Jésus est apparemment un danger à éliminer. Mais alors, comment concilier cette donnée avec la présentation traditionnelle d'un Jésus cantonné dans un royaume purement spirituel, sans nullement vouloir froisser l'autorité en place ?

2. Flavien JOSÈPHE, *Guerre des Juifs*, tome II, livres II et III, texte établi et traduit par André PELLETIER (Paris, 1980), Livre II, 140, pp. 34-35.

Les premières communautés chrétiennes face au pouvoir

Pour y voir plus clair, sans nous situer d'emblée à l'époque de Jésus et donc en donnant l'impression d'un détour, nous allons d'abord remonter brièvement le temps, des années 95 à l'an 30, date de la mort de Jésus. Il importe, en effet, de bien saisir la pensée et la pratique des diverses communautés chrétiennes face au pouvoir impérial, pour mieux dire ensuite comment elles nous désignent historiquement Jésus sur ce point litigieux. J'ai bien dit « *les diverses communautés chrétiennes* », répandues alors dans le monde méditerranéen, et non plus simplement la première communauté naissante de Jérusalem.

Nous venons à l'instant de citer l'Évangile de Jean, dont la rédaction dernière date probablement des années 90 de notre ère, au seuil des persécutions sur lesquelles s'achève le règne de l'empereur Domitien (81-96). Nous sommes alors en Asie Mineure, loin d'Israël, à la fin du premier siècle, quelque 60 ans après la mort de Jésus. Au début de ces épreuves, cette communauté d'Asie, dont l'apôtre Jean (ou le souvenir de l'apôtre Jean) restait le point de ralliement, entendait montrer à tous combien son Seigneur avait lui-même respecté l'autorité romaine. Cette Église avait besoin de paix pour s'enraciner et partout s'épanouir, en évitant soigneusement les frictions avec le pouvoir païen. L'Église johannique accepte ou plutôt supporte la puissance romaine. Pourtant, au plus fort des persécutions, cela n'empêchera pas l'auteur de l'*Apocalypse* dite de Jean de s'attaquer violemment à la puissance impériale, à cette bête, à ce dragon comme l'appelle l'*Apocalypse*³, qui régit les nations avec un sceptre de fer, avant d'être réduit à son tour par l'Agneau immolé, le Seigneur de la Croix glorieuse⁴. Retenons seulement ce point : en cette fin du premier siècle, la réaction des chrétiens face au pouvoir varie sensiblement selon la situation plus ou moins pacifique ou dramatique : ce sentiment va de la résignation jusqu'à la colère contre un ordre apparemment satanique. Le souvenir que ces chrétiens gardent de l'attitude de Jésus face à César n'est peut-être pas aussi doux que certains l'imaginent. Mais remontons les années.

Avant l'an 95 donc, et cette fois dans un climat de relative tranquillité, les dirigeants chrétiens cherchent plutôt à inspirer à leurs fidèles le respect des pouvoirs établis, comme le manifeste, par exemple, la Première Lettre attribuée à Pierre : « Soyez soumis à toute institution humaine, à cause du Seigneur... Craignez Dieu et honorez le roi » (1 P 2, 13.17). N'allons pas croire pour autant que les chrétiens de ce temps soient « pour le pouvoir », optant pour tel homme ou tel parti politique, par exemple. Le pouvoir qu'ils affrontent n'a alors rien d'une démocratie. Ils entendent seulement respecter le pouvoir « à cause du Seigneur », comme le dit Pierre, et dans la mesure où la paix sociale favorise le développement de ces communautés, encore peu nombreuses et fragiles. Le problème de la légitimité du pouvoir ne les intéresse pas. Ils sont confrontés avec des « pouvoirs de fait » avec lesquels il faut bien vivre. Néanmoins, dans les prières chrétiennes d'alors, on n'oublie pas « de prier pour les rois et tous ceux qui détiennent l'autorité, afin de mener une vie calme et paisible en

3. Ap 12,3-16 ; 13,2.4.11 ; 16,13 ; 20,2.

4. Ap 5,6.12-13 ; 17,14 ; 20,2.

toute piété et dignité », comme le déclare l'auteur de la Première Lettre à Timothée (2,1-2). Au reste, dans les synagogues juives de ce temps, on faisait de même.

Or, cette insistance sur le respect du pouvoir établi est déjà manifeste dès l'époque de saint Paul, dans l'épître qu'il adresse aux chrétiens de Rome. Écoutons l'Apôtre des Nations : « Vous (devez) payer l'impôt, car ils servent Dieu, ceux qui s'appliquent à cet office. Rendez à tous ce qui leur est dû : à qui l'impôt, l'impôt : à qui les taxes, les taxes : à qui la crainte, la crainte, à qui l'honneur, l'honneur » (Rm 13,6-7). Ce rappel à l'ordre que l'Apôtre adresse à la communauté romaine composée surtout de pagano-chrétiens est d'autant plus nécessaire que les petits groupes chrétiens n'ont à l'époque aucune existence légale : un rien peut provoquer des dénonciations et ensuite l'intervention musclée du pouvoir. Il faut donc être sans reproche aux yeux des autorités, la confession de foi chrétienne étant sauve évidemment. Cela est d'autant plus important que nous sommes alors en l'an 57-58, c'est-à-dire à une époque où la tension monte dangereusement en Palestine, entre les Romains et des Juifs révoltés, tels les Sicaires, ces hommes aux poignards dégainés, menés par de soi-disant prophètes, à la manière de celui dont parle Ac 21,38. Les chrétiens de Rome n'ont pas à se laisser entraîner dans quelque mouvement intempestif contre l'autorité en place, selon Paul du moins.

Mais cette politique paisible d'un Paul ou d'un Luc, entre autres, était-elle partout acceptée dans les communautés ? On pourrait en douter, et particulièrement en Palestine dans le cadre de certaines communautés judéo-chrétiennes toujours attachées profondément au Peuple de l'Alliance. Encore ne faut-il pas trop vite les mêler aux turbulences palestiniennes, et bientôt à la révolte armée contre Rome qui s'achèvera par la guerre des années 66-73, avec la destruction du Temple en 70. Rien ne permet en effet de les classer parmi les insurgés participant activement aux opérations et coups de main contre les Romains installés en Judée. Suivant une tradition rapportée par Eusèbe de Césarée⁵, les chrétiens de Jérusalem se seraient même réfugiés à Pella, en Transjordanie, peu avant la destruction de la Ville sainte, sans prendre part à la résistance finale. Même si la tradition en question reste discutable, on doit reconnaître la distance existant entre ces chrétiens et les Romains, d'une part, et, d'autre part, la non moins grande distance entre ces mêmes chrétiens et les autorités juives d'alors ou les partisans de l'insurrection. Les judéo-chrétiens n'étaient pas pro-romains. Et comment auraient-ils pu l'être, sans oublier que leur Christ avait été crucifié par les soldats de Pilate ? Ils n'étaient certainement pas favorables aux autorités juives qui ne cessaient de les persécuter. Faut-il rappeler leurs grosses difficultés avec les sanhédrines, ou encore la lapidation de Jacques de Jérusalem, le frère du Seigneur, en l'an 62 ? Comme l'écrit Paul, dès l'an 51 au moins, les églises de Judée « ont souffert de la part des Juifs » (1 Th 2,14). Ils n'étaient pas, non plus, partisans des Juifs les plus radicaux au plan politico-religieux qui cherchaient à restaurer le Temple dans son intégrité, à la manière des (futurs) Zélotes. Nous reprendrons ce point. Rappelons seulement ici combien ces chrétiens, issus d'abord du mouvement baptiste, liaient toujours la profanation du Temple à la venue

5. Eusèbe DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*. Livres I-IV, texte grec, traduction et annotation par Gustave BARDY ; coll. « Sources chrétiennes », 31 (Paris, 1952), Livre II, v, 2-3, pp. 102-103.

du Fils de l'homme, le juge eschatologique, comme Jésus le leur avait annoncé : « Quand vous verrez l'Odieux Dévastateur installé là où il ne faut pas..., alors on verra le Fils de l'homme venir » (Mc 13,14.26). On ne peut être à la fois pour le Temple à l'instar du parti réformiste zélote, et contre le Temple à la manière des baptistes. En bref, nous pouvons croire à une position judéo-chrétienne au moins pleine de réserves en matière politique, à l'exemple de celle de nombreux Pharisiens.

N'allons pas cependant « neutraliser » trop vite ces chrétiens sans poids politique. Sur un point capital, au moins, la confession de foi chrétienne ne pouvait laisser les autorités juives ou romaines indifférentes : la proclamation messianique ! Remontons en effet de quelques années encore, entre 40 et 50 de notre ère, au creux de ce bouillonnement des premières communautés judéo-chrétiennes qui acclament Jésus comme leur *Messie*, comme celui qui est oint de l'onction royale, c'est-à-dire le roi nouveau du Peuple de Dieu. Une telle proclamation ne peut qu'échauffer les esprits, par exemple à Rome, autour des années 41 ou 49. Suétone, dans sa *Vie de l'empereur Claude*, mentionne en effet l'expulsion de Rome de quelques Juifs qui « sous l'impulsion d'un certain Chrestos ne cessaient de s'agiter »⁶. *Chrestos* signifie Messie-Christ. Il s'agit là très probablement de judéo-chrétiens turbulents, à la manière d'Aquila et de Priscille dont parlent les *Actes des Apôtres* (18,2), qui furent expulsés de Rome en la circonstance. Les chrétiens, ces *Chrestianoï*, comme on les surnommait à Antioche (Ac 11,26), c'est-à-dire les partisans de *Chrestos*, acclament leur Messie-Roi, à la fois ressuscité et immédiatement attendu, qui couronne victorieusement l'histoire du peuple messianique. Une telle proclamation messianique a de soi une incidence politique. Écoutons d'ailleurs l'accusation portée contre les chrétiens de Thessalonique : « Tous ces individus agissent à l'encontre des édits de l'empereur ; ils prétendent qu'il y a un *autre* roi, Jésus » (Ac 17,7). Et n'oublions pas ici le mot rapporté par saint Jean : « Quiconque se fait roi (Messie) se déclare contre César » (Jn 19,12). La première christologie de type messianique était politiquement dangereuse. Au fait, si le Messie est là, l'histoire du Peuple de Dieu va maintenant s'achever dans la gloire, et celle des puissances de ce monde, dans leur renversement total. L'attente impatiente de la Parousie, cette venue immédiate et glorieuse du Messie, ne pouvait qu'aviver une attitude au moins pleine de réticence, sinon de méfiance ou d'hostilité, à l'encontre du pouvoir romain.

Cette proclamation messianique retentit dangereusement pour ces Juifs-chrétiens comme pour Jésus lui-même, lors de son propre chemin de Croix. Ce prisonnier au milieu d'autres prisonniers, ce prisonnier traînant la poutre transversale qui fera la Croix, ce condamné porte attaché à son dos une plaque de bois sur laquelle on lit, tracé hâtivement en trois langues, le motif de la condamnation : « Jésus, le Nazôréen, le *roi* des Juifs » (Jn 19,19). Au terme de ce premier parcours au sein des diverses communautés chrétiennes, nous avons pu distinguer des options, sinon des sensibilités, différentes entre elles. Paul et les dirigeants des communautés postérieures tentent plutôt de calmer les esprits, à la manière d'un Luc, par exemple, au début des

6. SUÉTONE, *Vie des douze Césars*. Tome II, texte établi et traduit par Henri AILLOUD, 2^e édition, revue et corrigée (Paris, 1954), Livre V, xxv.

Actes des Apôtres : le temps n'est pas encore venu de rétablir le Royaume pour Israël (Ac 1,6)! En conséquence, ils réclament le respect du pouvoir impérial. Par ailleurs, les chrétiens des premiers temps, dans leur acclamation messianique, ne peuvent guère échapper aux implications politiques de leur confession de foi messianique.

L'impôt dû à César

Mais, dirons-nous, pourquoi ces ambiguïtés ou ces équivoques? Jésus n'a-t-il pas tranché la question? C'est ce que nous allons tenter de clarifier, en opérant un choix dans un domaine trop vaste. Prenons un exemple précis, celui du comportement de Jésus concernant l'impôt dû à César. Paul, nous l'avons dit, réclame le paiement de cet impôt; et cette exigence s'inscrit apparemment dans la ligne du « Rendez à César ce qui est à César », lu chez Marc (12,17). Pourtant, Luc rapporte explicitement une accusation portée contre Jésus lors de son procès devant Pilate : « Nous avons trouvé cet homme mettant le trouble dans notre nation : il empêche de payer l'impôt à César et se dit Messie » (Lc 23,2). Alors qu'en est-il exactement? Reprenons brièvement le récit de Marc 12,13-17, en l'accompagnant de quelques remarques.

L'épisode se déroule à Jérusalem, dans la Judée soumise à l'impôt romain depuis l'an 6 de notre ère. Des autorités juives (Mc 11,27) « envoient auprès de Jésus quelques pharisiens et des hérodiens pour l'attraper au piège de leur question » (Mc 12,13). Pharisiens et hérodiens sont maintenant unis contre Jésus, comme en Mc 3,6. Les hérodiens en question sont apparemment des partisans de la dynastie d'Hérode le Grand, et donc plutôt favorables à l'emprise romaine. Les pharisiens, ces gens affiliés à des groupes de stricte observance en matière religieuse, sont plutôt réservés ou attentistes à l'endroit du pouvoir romain; mais certains s'engageront violemment dans la guerre. Ce mélange est étonnant. L'éventail des positions politiques est en quelque sorte déployé, comme pour obliger Jésus à se classer à son tour. « Ils viennent lui dire : Maître, nous savons que tu es franc et que tu ne te laisses pas influencer par qui que ce soit, car tu ne tiens pas compte de l'apparence des gens; mais suivant la vérité tu enseignes la voie de Dieu » (Mc 12,14). Le piège s'amorce donc par un hommage rendu à Jésus : tu es un maître qui dit la vérité de Dieu, sans faux-semblant, dans son authenticité. D'où la question suivante qui exige une réponse de la part d'un tel Rabbi : « Est-il permis, oui ou non, de donner le tribut à César? Devons-nous le donner ou pas? » Lorsqu'un Juif de cette époque pose une question commençant par « Est-il permis? », cela signifie toujours : « Est-ce que Dieu permet en fonction de la Loi de Moïse de faire telle ou telle chose? » Il s'agit ici de donner de l'argent à des païens qui occupent le pays, en l'exigeant de toutes les personnes allant de 14 à 65 ans. « Mais Jésus, connaissant leur hypocrisie, leur dit : “Pourquoi me tendez-vous un piège? Apportez-moi un denier, que je voie!” » (v. 15). Jésus connaît leur double-jeu, et pour le dévoiler il leur demande d'abord de lui présenter l'une de ces pièces d'argent qui sont l'objet du litige. « Et ceux-ci l'apportèrent. Et il leur dit : “De qui cette image et inscription?” Ils lui dirent : “De César” » (v. 16). Ces pièces portent en effet l'effigie de César avec les mots : *Tiberius Caesar, Divi Augusti Filius*, César Tibère, fils du divin Auguste. Même obligés de s'en

servir, les Juifs n'aiment guère ce genre de pièces qui portent l'image d'un homme —ce que défend la Loi de Moïse (Dt 4,16.25). « Et Jésus leur dit : "Ce qui est à César, rendez-le à César, et ce qui est à Dieu, à Dieu." Et ils étaient stupéfaits » (v. 17). Le verbe grec traduit ici par « rendre » peut aussi l'être par « retourner » ou « restituer ».

Nous venons de relire l'épisode entier, alors que trop souvent on se contente d'en extraire les seuls mots : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Séparés de leur contexte narratif, ces mots isolés signifient apparemment : « À chacun son dû ; au pouvoir, l'argent du pouvoir, et à Dieu notre vie entière ». Jésus demanderait donc de verser le tribut, un impôt légitime en son ordre. Or, cette phrase litigieuse change de sens selon qu'on la comprend dans le cadre du récit qui l'entoure ou selon qu'on l'en retire.

Nous avons ici un piège tendu à Jésus. Lui qui déclare parler au nom de Dieu, dans son authenticité, doit forcément répondre. Or, s'il dit : « Oui, Dieu permet de verser le tribut romain », il légitime par là-même la présence romaine occupante et perd immédiatement sa large audience auprès du peuple. S'il dit : « Non, Dieu le refuse », il se rebelle alors contre César et devient politiquement un insurgé. De toute façon, que la réponse soit *Oui* ou *Non*, il est perdu. S'il dit « Oui », il se soumet à Rome et collabore. S'il dit « Non », il risque le sort d'un Judas le Gaulanite qui avait été mis à mort pour avoir refusé le versement du tribut romain, et cela peu après la mort d'Hérode le Grand. L'historien juif Flavius Josèphe déclare que ce Judas « excita à la révolte les gens du pays, en les taxant de lâcheté, s'ils endurent de payer tribut aux Romains et s'ils supportent, auprès de Dieu, les maîtres mortels »⁷. Dieu seul est le maître du pays, et non pas César ! Par la suite, de telles théories politico-religieuses eurent le plus grand succès. Mais surtout après l'an 44 de notre ère, lorsque la tension anti-romaine monta dangereusement : les groupes d'insurgés ou les « brigands », comme on disait alors, pullulèrent jusqu'à l'explosion des années 66, et finalement la destruction de Jérusalem. Toutefois, en l'an 29 ou 30 où se situe l'épisode de Marc, la situation est encore relativement calme, même si des gens comme Barabbas, le brigand, sont déjà sous les verrous.

Que va donc faire Jésus ? Va-t-il déjouer le piège ? Il ne peut répondre ni *Oui* ni *Non*, sans se compromettre à l'endroit de Rome ou de son propre peuple. Il va donc retourner le piège contre ses adversaires, et d'une manière qui ne manque pas d'une certaine ironie. Après le piège, vient le contre-piège. Jésus les amène en effet à présenter eux-mêmes la pièce d'argent avec l'effigie, signe de la soumission à Rome. Comme le dira plus tard Maïmonide, « utiliser une pièce à effigie, c'est reconnaître la suzeraineté de celui qui l'a frappé ». Jésus, quant à lui, ne porte pas de ces pièces. Il interroge ses adversaires sur l'image scandaleuse et l'inscription ; et comme cette pièce a la marque de César, il demande avec malice à ses adversaires de renvoyer ou de restituer à César son propre bien. Puis, de faire de même avec Dieu. Mais attention ! Les deux plateaux de la balance ne sont pas ici au même niveau ! Car si cette pièce de monnaie doit être renvoyée en quelque sorte à son expéditeur, qui peut

7. Flavius JOSÉPHE, *Guerre des Juifs*. Tome II, Livres II et III, texte établi et traduit par André PELLETIER (Paris, 1980), Livre II, 118.

désigner en ce monde une seule chose qui n'appartienne pas à Dieu ? Dieu est le seul maître. Avec cette pointe d'humour qui stupéfait les assistants, Jésus leur déclare : « Restituez à César cette pièce qui lui appartient et rendez à Dieu tout ce qui lui appartient ! »

Nous nous sommes quelque peu étendus sur cet épisode, car il manifeste bien la position de Jésus, telle que les premières communautés judéo-chrétiennes l'ont entendue. Dieu seul intéresse Jésus, et non point la question de la soumission à César ou d'un quelconque acte de violence contre César. Dieu seul vaut ! C'est là assurément une position utopique par excellence, toujours exposée à une lecture ambiguë : lors de son procès devant Pilate, certains accuseront Jésus de refuser le tribut (Lc 23,2) ; et d'autres, comme Paul, dans le contexte pacifié des communautés chrétiennes situées hors de la Palestine, utiliseront aussi cette parole du Seigneur, mais cette fois pour réclamer le juste versement de l'impôt (Rm 13,6-7). C'est là, dis-je, une position utopique au sens le plus éminent du mot, mais parfois un peu déroutante pour le chrétien qui cherche dans l'Évangile des recettes toutes faites sur telle ou telle position économique ou sociale par exemple, semblables à des paroles magiques ou à des normes qui le dispenseraient finalement de prendre sa propre responsabilité.

La position de Jésus à l'endroit du pouvoir impérial apparaît donc à la fois énigmatique et limpide. La force romaine est un « pouvoir de fait » qui, à la limite, ne l'intéresse pas. Dieu seul vaut ! Lors du procès devant Pilate, selon l'ancienne narration de l'évangéliste Marc, Jésus est interrogé : « Es-tu le roi des Juifs ? » demande Pilate. Jésus lui répond : « C'est toi qui le dis. » Alors les grands prêtres l'accusent. Pilate reprend en disant : « Tu ne réponds rien ! » Mais Jésus se taisait et Pilate en était étonné (Mc 15,2-5).

Jésus et les « brigands »

Comme on le voit, il n'est pas facile de cerner exactement le comportement de Jésus face au pouvoir. Il n'est pas un révolutionnaire comme ces insurgés nationalistes qui bouleverseront le pays bientôt, mais après l'époque de Jésus surtout. Il n'est pas non plus un tenant du pouvoir romain, d'autant plus que les empereurs d'alors cherchaient parfois à revêtir d'une auréole divine leur propre pouvoir, dans une sorte de divinisation terrestre. Tibère, il est vrai, restait plutôt circonspect en cette matière. Développons quelque peu ces points.

Sous Tibère, « tout était tranquille », déclare Tacite dans son *Histoire*⁸. Flavius Josèphe corrobore à sa manière ce jugement, avec des nuances toutefois. En effet, il existe alors ceux que l'on appelle à l'époque des « brigands », plus ou moins animés par l'esprit libertaire de Judas le Gaulanite. Mais ces brigands ressemblent parfois davantage à des « bandits corses » qu'à ces maquisards qui, durant la guerre, frappaient l'occupant nazi. Pour des motifs politiques et religieux à la fois, ces

8. TACITE, *Histoires*. Texte établi et traduit par Henri GOELZER, tome II, 3^e édition revue et corrigée (Paris, 1949-1953), Livre V, 9-10.

brigands s'attaquent alors aux Romains qui encadrent des soldats d'origine samaritaine, c'est-à-dire les ennemis jurés des Judéens. Mais ces mêmes brigands n'hésitent pas aussi à recevoir parfois de l'argent des Romains pour s'en prendre à leurs propres compatriotes ! De toute façon, à l'époque de Jésus, il n'existait aucun mouvement armé unifié, mais seulement des coups de main et quelques émeutiers, comme « Jésus Barabbas » — car tel est exactement son nom (Mt 27,16).

Tout change par la suite, après les années 50, lorsque les Sicaires se rebellent contre Rome. On les appelait Sicaïres, les hommes aux couteaux, parce qu'ils se mêlaient à la foule, la dague cachée sous le manteau, avant de frapper les partisans de Rome. Tout change plus encore, après l'an 66 de notre ère, lorsque des hommes particulièrement soucieux de la pureté du Temple s'attaqueront à certains notables et aux grands prêtres en place, puis s'armeront contre les Romains en constituant alors à Jérusalem un parti appelé « zélote ». Mais, durant les années dramatiques qui précèdent immédiatement la ruine du Temple, ces mouvements armés de tout bord — allant des « gauchistes » révolutionnaires aux réformistes et aux intégristes religieux — s'affrontent entre eux plutôt que d'attaquer les Romains ! N'oublions pas le fait suivant. Alors même que Jérusalem est encerclée par les armées du général romain Titus, les groupes juifs armés passent leur temps à s'entretuer ; la tendance la plus radicale finit par être chassée de la ville sainte et elle va se réfugier dans la forteresse de Masada. Les autres, sans écouter la parole plus pacifique du pharisien Johanan ben Zakkaï, continuent la bataille. Et bientôt, les murs nord sont défoncés, la foule massacrée et le Temple incendié.

Mais ne mêlons pas les années. Ce temps d'angoisse et de guerre n'est pas celui de Jésus. La situation est alors plus calme. On voit même, juste après l'exil de Ponce Pilate en l'an 36, le légat romain de Syrie, Vitellius, être joyeusement acclamé par les Judéens. Ce dernier les avait enfin débarrassés du préfet Pilate ! Tous savaient en effet la brutalité de Pilate, son manque de sens politique et (déjà) cet anti-sémitisme qui l'animait à l'exemple de son patron, Séjan, le bras droit de Tibère.

Est-ce à dire que Jésus ait quelque peu trempé dans certaines émeutes ou des groupuscules insurrectionnels ? Rien ne permet de l'affirmer. C'est bien plutôt le contraire ! Rappelons la parole célèbre : « Ceux qui prennent l'épée périront par l'épée » (Mt 26,52). Et aussi cette autre parole, pleine d'étonnement, prononcée lors de l'arrestation de Jésus. « Suis-je un brigand, que vous soyez venus avec des glaives (Mc 14,48) ? » Ces brigands évoqués plus haut, Jésus ne se reconnaît pas des leurs ! Pourtant, c'est bien un motif politique qui, aux yeux de Pilate du moins, entraînera sa crucifixion, entre deux « brigands », auxquels il se trouve donc assimilé. Au reste, à l'approche de sa mort, et dans un étonnant geste symbolique qui rappelle les prophètes d'Israël, Jésus demande à ses disciples d'acheter un glaive, comme pour manifester à l'avance le motif qui entraînera sa perte. Les disciples, naïfs, achètent deux épées, ce qui leur attire une réponse sèche : « Ça suffit ! » Ils n'ont rien compris. Et, ajoute une tradition malicieuse, le malheureux Pierre s'en servira pour couper l'oreille d'un certain Malchus (Jn 18,10)...

Mais, dit-on souvent, un disciple de Jésus ne s'appelle-t-il pas Simon le Zélote ? N'appartient-il pas à un groupe d'insurgés zélotes ? En fait, il n'est question de ce

mouvement politico-religieux qu'après les années 60 de notre ère, et non pas à l'époque de Jésus. Dans les années 30, le mot « zélote » désigne d'abord celui qui est zélé, fervent en matière religieuse ou encore un disciple, tel Flavius Josèphe qui, dans son *Autobiographie*⁹, raconte qu'à l'âge de 16 ans il était le zélote, c'est-à-dire le disciple, d'un certain Bannous.

En bref, il apparaît impossible de situer Jésus dans l'orbite de ces mouvements insurrectionnels encore en gestation. Mais n'allons pas pour autant en faire un partisan de la force romaine... Rien ne l'autorise assurément, surtout après la réponse teintée d'une certaine ironie que nous avons entendue à propos du denier de César. Sur ce point comme sur bien d'autres d'ailleurs, Jésus ressemble plutôt aux Rabbis d'obédience pharisienne — le mot *pharisien* n'est pas péjoratif au premier siècle, il désigne alors une part de l'élite fervente et spirituelle des Juifs. Or, ces pharisiens, à l'exception d'une aile extrémiste, restent généralement circonspects à l'endroit du pouvoir, du moment que les autorités les laissent libres en matière religieuse. Évidemment, lorsque des empereurs romains en arrivent à se diviniser eux-mêmes, ou lorsqu'un Caligula veut ériger en l'an 40 la statue de Zeus dans le Temple de Jérusalem, les pharisiens et tous les Juifs aussi s'insurgent violemment. L'affaire n'eut heureusement pas de suite, car l'empereur Caligula mourut opportunément en l'an 41. Nous sommes donc peu après l'époque de Jésus, Tibère, l'empereur régnant au temps de Jésus, évite soigneusement ces gestes intempestifs et toute divinisation abusive de sa propre personne. Pour un Juif de ce temps, un païen et plus encore leur empereur et ses légions restent toujours un danger, avec lequel toutefois on finit quand même par s'accommoder. L'idée nationaliste n'existe pas alors, au sens moderne où nous l'entendons.

Jésus, prophète et messie

Reprenons la question. Jésus a-t-il été politiquement innocent aux yeux du pouvoir ? Souvent on entend la réflexion suivante : Jésus a d'abord été jugé par les Sanhédrins sur un vrai motif d'ordre religieux, pour s'être arrogé un rôle divin d'une manière blasphématoire ; puis, il a été faussement accusé sur un motif politique, pour acculer Pilate à émettre une sentence de mort. Une telle présentation a assurément sa valeur. Mais elle risque aussi d'éliminer un peu vite le motif politique, en le réduisant à une simple apparence. Nous sommes alors à une époque où la distinction entre le civil et le religieux, le temporel et le spirituel, comme on dit maintenant, n'existe guère. Plus important encore, c'est toute la question de la messianité de Jésus qui est ici en jeu. Si, de quelque manière, Jésus est considéré par ses proches ou par la foule comme une sorte de Messie-roi, il ne peut pas ne pas intéresser l'œil de Pilate, chargé de l'ordre public pour le compte d'un unique roi, César.

Nous touchons là, au plan historique, l'un des problèmes les plus difficiles du Nouveau Testament. Jésus s'est-il proclamé lui-même Messie ? Nous ne pouvons répondre à cette question posée de cette manière qu'en répercutant la réponse même de Jésus à Pilate : « C'est toi qui le dis », au sens de : c'est à toi de prendre la

9. Flavius JOSÈPHE, *Autobiographie*. Texte établi et traduit par André PELLETIER (Paris, 1959), II, 11.

responsabilité de cette affirmation (Mc 15,2). En général, Jésus ne s'attribue aucun titre, même s'il appelle constamment l'autre à découvrir son identité : « Et vous, qui dites-vous que je suis ? » (Mc 8,29). Mais cela n'empêche nullement ses disciples, et la foule plus encore, de le considérer comme Messie, avec toutes les conséquences qui en découlent. Au fait, même si Jésus récusé entièrement le titre messianique au sens politisé du terme, comme il est dit par exemple dans l'évangile de Jean après l'épisode de la multiplication des pains au désert (Jn 6,15), il reste cependant un point évident : par bien des côtés, dans sa parole comme dans ses gestes, Jésus ressemble fort à ceux qu'on appelle de son temps des « prophètes ». Non point les prophètes d'autrefois, tels Isaïe ou Jérémie, mais ces hommes qui, au premier siècle, incitaient les gens à partir au désert pour qu'ils leur montrent des « signes et des prodiges », à la manière de Moïse et de Josué. C'était donc vouloir inaugurer l'ère messianique. Dans les évangiles, on les appelle des « faux prophètes » ou des « faux messies », puisque Jésus seul est, aux yeux des croyants, l'authentique prophète et messie. Mais, à considérer les choses avec des yeux non croyants, Jésus apparaît comme l'un d'eux. C'est là un point capital au plan historique. À son époque, Jésus n'est pas le seul à se comporter, sinon à se considérer lui-même comme le prophète des derniers temps. D'autres sont là. Alors quel est le bon ? Jésus n'est-il pas comme Theudas, ce prophète ou faux prophète dont parle Gamaliel dans le livre des *Actes des Apôtres* (Ac 5,36) ? Par la suite, dans la tradition juive, et en particulier dans le *Talmud de Babylone*¹⁰, on constate encore cette assimilation : Jésus a exercé la magie, il a séduit Israël et l'a entraîné à la rébellion. Les « mages » et les séducteurs désignent couramment les « faux prophètes » dans la littérature juive. Si donc Jésus est de quelque manière assimilé à ce genre de prophètes qui ont souvent des prétentions messianiques, il ne peut plus échapper à la sentence de mort, comme Theudas justement.

Une telle assimilation est éminemment dangereuse pour Jésus. Catalogué lui aussi comme prophète, il apparaît alors inéluctablement lié à ces groupuscules naissants de partisans anti-romains. En effet, ces prophètes ou ces « faux prophètes », comme on les appelle dans l'Évangile¹¹ sont liés aux « brigands » évoqués plus haut. Les soi-disant prophètes inspirent à ces brigands ou à ces Sicaires leur idéologie à la fois révolutionnaire et religieuse. Même après l'époque de Jésus, au temps du procureur Felix en l'an 58, l'apôtre Paul est arrêté à Jérusalem et l'officier romain se méprend à son sujet : il croit avoir à faire à un prophète juif d'origine égyptienne qui vient de soulever une partie du pays, en emmenant au désert 4,000 Sicaires avec lui (Ac 21,38). Là encore, l'assimilation est facile. Jésus, pour en revenir à lui, cherche inlassablement à se démarquer de ces soi-disant prophètes. Ils les appellent même des « violents » : « Le Royaume des cieux, dit-il, est assailli avec violence : ce sont des violents qui l'agrippent (ou l'arrachent) » (Mt 11,12) ; ils veulent s'appropriier le Royaume de Dieu par la force. « Gardez-vous des faux prophètes..., ce sont des loups qui agrippent (leur proie) » (Mt 7,15). Jésus n'est pas de ceux-là ! Et pourtant, c'est en partie à cause de cela et dans ce contexte précis que Jésus sera arrêté comme un

10. L. GOLDSCHMIDT, *Der Babylonische Talmud* (Haag, 1933), Band VII, Fol. 43a.

11. Mt 24,11.24 ; Mc 13,22.

brigand. Lors de la Passion, les soldats le battent et s'en amusent, en criant : « Fais le prophète ! » (Mc 14,65). Il est cloué à la croix avec d'autres brigands...

Jésus et le pouvoir impérial, tel était notre sujet, qui laisse place encore à de nombreuses questions. De prime abord, la réponse semblait limpide : Jésus aurait accepté, sans plus, la puissance de César. En fait, l'attitude du Seigneur apparaît plus simple et plus complexe à la fois. Dieu seul est Dieu, et tout pouvoir de ce monde reste à réinterroger. Il ne faut donc pas s'étonner si, comme il a été dit plus haut, les premières communautés chrétiennes peuvent varier sensiblement entre elles, selon les temps et les lieux, dans leur comportement face au pouvoir romain. Car elles ont chaque fois à se rappeler l'attitude libre de Jésus et, en même temps, à inventer pour aujourd'hui la manière propre de vivre cette liberté. Il en est du pouvoir impérial comme de l'impôt touchant le Temple de Jérusalem : l'attitude des disciples de Jésus doit demeurer sous le signe de la liberté : « Les fils sont libres » (Mt 17,26). C'est donc à chaque génération chrétienne de crier encore le seul pouvoir de Dieu et, en même temps, de réinventer les modalités de son comportement à l'endroit des pouvoirs de ce monde. Il n'est point de recette toute faite. L'Église, dans son histoire, a déjà expérimenté de nombreux cas de figure, avec des succès divers, il est vrai, sans nullement épuiser une question qui doit rester notre question, une question toujours ouverte ¹².

12. La bibliographie sur le sujet est considérable. Nous ne suivons pas ici la thèse de M. HENGEL, *Die Zeloten*, Leyde, 1961 (1976²), ni *a fortiori* celle de S.G.D. BRANDON, *Jesus and the Zealots*, Manchester, 1967. La critique de Morton SMITH, « Zealots and Sicarii », dans *Harvard Theological Review* 64 (1971) 1-19, reste toujours valable. En réaction contre Hengel, on lira aussi H. GUEVARA, *La Resistencia Judía contra Roma en la época de Jesus*, Meitingen, 1981. Cette dernière étude élimine toutefois trop radicalement l'existence de tensions politiques contre Rome au temps de Jésus : les brigands et les faux prophètes existaient bien à l'époque ! Signalons aussi le travail intéressant de G. JOSSA, *Gesù e i movimenti di liberazione della Palestina*, Brescia, 1980 : là encore la réaction contre Brandon est particulièrement vive.